

www.enseignement.be/ceb

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
AGE - Direction générale du Pilotage du Système éducatif
Avenue du Port, 16 - 1080 BRUXELLES

CEB 2024

Formulaire de recours auprès de la Chambre de recours inter-réseaux
compétente pour traiter les décisions de maintien dans le tronc commun
et les décisions de refus d'octroi du certificat d'études de base (CEB)

À RENVOYER AU PLUS TARD LE 12 JUILLET 2024

ÉCOLE (peut être préalablement complété par l'école)

NOM DE L'ÉCOLE : _____

ADRESSE POSTALE (rue, n°, code postal, localité) : _____

TÉLÉPHONE : _____

Je soussigné(e)

Père, mère ou représentants légaux d'un élève mineur (entourez)

NOM : _____

PRÉNOM : _____

ADRESSE (Rue, n°, code postal, localité) : _____

TÉLÉPHONE : _____

ADRESSE E-MAIL : _____

souhaite introduire par la présente un recours contre la décision de refus d'octroi du CEB prise à l'égard de l'élève :

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

CLASSE FRÉQUENTÉE AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 : _____

L'élève a-t-il déjà recommencé une année ? OUI – NON (entourez) Si oui, laquelle ? _____



Les documents suivants doivent être joints au formulaire :

- les résultats détaillés de l'élève à l'épreuve externe commune ;
- une copie de la décision de refus d'octroi du CEB et de ses motivations telle qu'elle a été communiquée ;
- une copie du rapport circonstancié de l'enseignant ;
- une copie des bulletins des 2 dernières années ;
- toute pièce de nature à éclairer le conseil de recours.


RAISONS POUR LESQUELLES VOUS CONTESTEZ LA DÉCISION DU CONSEIL DE CLASSE¹

Date : _____ Lieu : _____

Nom et signature des parents (représentants légaux) de l'élève

Nom :

Signature :



Ce recours doit être introduit pour le 12 juillet 2024, par envoi recommandé à :

Secrétariat de la Chambre de Recours – Recours CEB
Madame Colette DUPONT, Directrice générale adjointe,
Bureau 2F263
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 BRUXELLES

Une copie du présent recours doit obligatoirement être adressée par lettre recommandée, à la direction de l'école de l'élève.

¹ Si vous ne disposez pas de suffisamment d'espace, vous pouvez joindre un courrier complémentaire ou d'autres documents que vous jugeriez utiles pour l'analyse de votre demande.